



CONCLUSIONS DE GRENELLE DÉCLARATION DU SNALC

26 MAI 2021

Monsieur le Ministre,

Le processus du Grenelle, quoi qu'on en pense, visait à aboutir à un passage au parlement afin de graver dans le marbre de la loi un certain nombre d'éléments, parmi lesquels la revalorisation des enseignants et des autres catégories de personnels. Ce n'est un secret pour personne que le **SNALC** a très fortement milité pour que cette loi de programmation voie le jour, et qu'elle permette une revalorisation significative de la part fixe de nos traitements et ce, sans contreparties. Cela a toujours été notre mot d'ordre, car en notre qualité de syndicat représentatif, nous sommes là pour porter la parole des personnels et ces derniers nous ont clairement indiqué que leur première préoccupation était salariale. Ils ont de nombreuses autres préoccupations, bien entendu, mais la première, enquêtes à l'appui, c'est la rémunération.

Comment pourrait-il en être autrement quand on voit qu'à catégorie égale, les enseignants, CPE, Psy-EN touchent nettement moins que les autres fonctionnaires d'État. Une étude de l'INSEE publiée le 1er juillet 2019 et consacrée aux salaires dans la fonction publique d'État signale ainsi que « *le salaire net moyen en EQTP des enseignants de catégorie A est inférieur de 25,8 % à celui de leurs homologues non enseignants* ». Comment pourrait-il en être autrement quand on voit la rémunération des AESH ?

Aujourd'hui, nous ne doutons hélas pas du fait que nous sommes en train d'assister à l'enterrement de cette loi de programmation, pourtant demandée et attendue par de nombreux députés de votre majorité. Pour le **SNALC**, et bien au-delà de votre fonction propre, c'est une marque du peu d'estime et du peu de considération qui est portée à l'Éducation nationale par ce gouvernement, dans une période où nous avons collectivement prouvé notre réactivité, notre sens du devoir ou encore notre capacité à nous adapter à tous les changements de protocoles possibles et imaginables. En un mot, cher au président de l'atelier formation : nous avons prouvé notre résilience.

C'est donc un constat d'échec global que nous dressons aujourd'hui devant vous. Mais le **SNALC** demeure un syndicat pragmatique : puisque de loi il n'y aura pas, nous attendons a minima que l'engagement sur la « *deuxième marche de l'escalier* » soit tenu pour 2022. Non pas que cela soit suffisant pour répondre à nos attentes : on va rarement très haut et très loin en prenant un escalier à deux marches...

Le **SNALC**, qui a participé à l'ensemble des étapes de ce Grenelle, tient enfin à vous faire part de son bilan à lui. Si certaines propositions qui ont pu être faites, ponctuellement, peuvent mériter qu'on s'y attarde (par exemple sur la protection fonctionnelle, sur le parc immobilier, sur la médecine du travail, sur l'aide aux directrices et directeurs, sur l'équipement dans nos écoles et établissements...), nous savons que toute tentative de transformation du métier, comme elle a pu être évoquée par exemple dans la conférence sur le professeur du XXI^e siècle, sera accueillie par les collègues comme une agression caractérisée. Le **SNALC** maintient que la faiblesse de nos traitements justifie à elle seule des mesures financières d'ampleur et que, malgré ses défauts, ses faiblesses et ses lourdeurs, nous pouvons être collectivement fier aujourd'hui de notre système d'éducation et de l'ensemble des agents qui travaillent à le maintenir à flot en colmatant les brèches.